



Dans le cadre de chaque exposition, la Maison des Arts donne

LA PAROLE À...

LA PAROLE AUX ACTEURS DE LA VILLE D'ANTONY

La Maison des Arts a à cœur de développer ses contacts avec les acteurs du territoire et d'être un espace de dialogue entre tous ses habitants. Ainsi, parallèlement à chaque exposition de la Maison des Arts, la parole est donnée à des acteurs de la ville d'Antony, non professionnels dans l'art (établissements scolaires, maisons de retraite, associations sportives, sociales ou culturelles, etc.) en leur proposant d'exposer à l'étage inférieur de l'établissement une série d'œuvres en lien avec celles de l'exposition en cours. Le temps de chaque exposition, un nouveau partenariat est créé avec une structure de la ville d'Antony.

LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU PARTENARIAT

Nature du partenariat :

Le partenariat peut être sollicité par la Maison des Arts d'Antony ou par la structure partenaire. Après une première prise de contact, une rencontre entre les deux partenaires est organisée pour élaborer le projet. Tout au long du partenariat, la Maison des Arts accompagne la structure partenaire et des points d'étapes par mail sont échangés pour suivre la production des œuvres.

Durée du partenariat :

Le partenariat peut être long ou court, selon le souhait de la structure partenaire. Les œuvres réalisées par la structure partenaire sont exposées aux mêmes dates et bénéficient d'un vernissage au même titre que l'exposition de la Maison des Arts.

Production des œuvres :

La conception et la production des œuvres par la structure partenaire restent libres, dans la limite de l'espace disponible, du matériel prêté et de la faisabilité du projet. Les œuvres doivent toujours être en lien avec celles de l'exposition de la Maison des Arts dans leurs thématiques et/ou leurs techniques.

Encadrement et présentation des œuvres :

La Maison des Arts se charge des encadrements éventuels et de l'accrochage, comme pour les artistes professionnels qu'elle a l'habitude de présenter.

L'établissement partenaire écrit un texte d'une page A4 maximum présentant le propos et les œuvres et fournit les informations nécessaires à la rédaction par la Maison des Arts des cartels qui seront apposés à côté de chaque œuvre.

Possibilité de prolongement du partenariat :

Une micro-exposition dans la structure partenaire peut être envisagée parallèlement ou postérieurement à l'exposition à la Maison des Arts, à l'initiative et à la charge du partenaire.

COORDONNÉES

- Pour toute demande d'informations complémentaires, contactez-nous par **mail** à Chloe.EYCHENNE@ville-antony.fr
- ou par **téléphone** au 01 40 96 31 52